

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2309

présenté par
M. Mesnier

à l'amendement n° 2254 de Mme de Vaucouleurs

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 46, insérer l'article suivant:

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« à leurs groupements et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.